

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-359

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 2023-359, intitulé « Règlement concernant la mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier et décrétant des dépenses et une taxe spéciale de 10 217 422,44\$ afin d'en acquitter le coût ».

Ce règlement a pour objet de pourvoir au projet de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, ainsi que d'autoriser une dépense et une taxe spéciale au montant de 10 217 422,44 \$

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeportcartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 9^e jour du mois de mai 2023.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb